



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf janvier à dix huit heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt trois janvier deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC7-5-2-12

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BENOIT Pascal et DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Stéphan RATTO a été désigné secrétaire de séance

2024BC7-5-2-12

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Président soumet ci-après, les demandes de subvention dont il a été saisi :

A – RENOUVELLEMENT DE SUBVENTIONS :

Amicale du personnel de la Communauté de Communes des Deux Rives :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de 2024 : 122 100 €

- Amicale des sapeurs pompiers de DUNES :

Renouvellement de la subvention pour l'organisation d'actions sociales pour l'ensemble des amicalistes : 44 210 €

- Amicale des sapeurs pompiers de VALENCE D'AGEN :

Renouvellement de la subvention pour l'organisation d'actions sociales pour l'ensemble des amicalistes : 65 735 €

Le Président propose donc :

- d'approuver les versements de subventions pour les montants indiqués ci-dessus,
- de l'autoriser ou son représentant à conclure et à signer une convention avec l'Amicale du personnel de la CC2R, l'Amicale des sapeurs pompiers de Dunes et l'Amicale des sapeurs pompiers de Valence d'Agen conformément à la règle applicable pour les subventions supérieures à 23 000 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les versements de subventions pour les montants suivants :
- Amicale du personnel de la Communauté de Communes des Deux Rives : 122 100 €
- Amicale des sapeurs pompiers de DUNES : 44 210 €
- Amicale des sapeurs pompiers de VALENCE D'AGEN : 65 735 €

- d'autoriser le Président ou son représentant à conclure et à signer une convention avec l'Amicale du personnel de la CC2R, l'Amicale des sapeurs pompiers de Dunes et l'Amicale des sapeurs pompiers de Valence d'Agen conformément à la règle applicable pour les subventions supérieures à 23 000 €.

Fait à Valence d'Agen, le 29 janvier 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 30 janvier 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de LE PIN



Stéphan RATTO

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **08 FEV. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **08 FEV. 2024**

AR Préfecture

Subventions aux associations

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20240129-2024BC7_5_2_12-DE

Numéro d'acte : 2024BC7_5_2_12

Date de décision : 29/01/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)

Fichier acte : 2024BC7-5-2-12 Subventions aux associations.pdf

Fichier(s) annexes(s) : Amicale du Personnel CC2R 2024.pdf
Amicale Sapeurs Pompiers Dunes 2023.pdf
Amicale sapeurs pompiers Valence 2023.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 08/02/2024 11:09:36

Date de réception de l'AR : 08/02/2024 11:09:55